

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 3 MAI 2016 A 19 H 00 sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy

Etaient présents :

M. CANDAT, A. QUERCIA, M. LAURENT, P. CHANET, F. NOVIANT, B. GIRSCH, S. MERTEN, V. GODEFROY, C. LAROPPE, P. MASSON, E. BISTORY, N. BLANPAIN, F. BIHLER, J. THIEBAUT, S. PAULIN, C. POLLISSE, C. ZELLER, P. NICOLLE, L. SIMEON, A. MOREAU, D. LARCHER, P. MEYER, C. HAUSERMANN.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :

J. DEWIDHEM a délégué son mandat à M. CANDAT
R. STAHL a délégué son mandat à B. GIRSCH
T. BRACHET a délégué son mandat à C. HAUSERMANN

Etait absent et excusé :

M. SAUGET

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

**DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE**

- **Décision n° 04 du 29 mars 2016** Convention de partenariat avec l'ASCS dans le cadre des NAP (Atelier d'Anglais)
- **Décision n° 05 du 30 mars 2016** Convention de partenariat avec l'ADOR dans le cadre des NAP (Atelier diététique)

POINT 1

CESSION DE L'IMMEUBLE LA FONTAINE SIS 1 AVENUE DU CHATEAU

Monsieur LAURENT indique que, dans le cadre de sa politique de réduction des coûts de fonctionnement, la municipalité a engagé une réflexion sur le patrimoine bâti de la commune de manière à mettre en exergue les bâtiments qui ne sont pas affectés à un usage de service public.

C'est ainsi que l'immeuble de 9 logements sis 1 avenue du Château sur la parcelle cadastrée AD 174 a été proposé à la vente.

Pour mémoire, cet ancien hôtel meublé, acheté par la commune en 1996, a été réhabilité pour le transformer en neuf logements locatifs sociaux afin de pallier aux demandes sociales sur la commune.

Sur une assiette de terrain de 175 m², cet immeuble de 2 étages comprend :

- au rez-de-chaussée : une chaufferie, un garage et trois studios ou T1,
- au 1^{er} étage : trois appartements de type T2,
- au 2^{ème} étage : trois appartements de type T2.

Suite à l'avis du service des domaines en date du 9 février 2016, le prix de cession de ce bien a été fixé à 233 000 €, hors droits et taxes.

Dans sa séance du 3 mars 2016, le bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Nancy a fait part de sa volonté d'acquérir l'immeuble au prix de 235 000 €. La recette en résultant sera constatée au budget communal.

Sur avis favorable de la commission « Vie Economique » en date du 20 avril 2016,

Considérant sa qualité de salarié de l'OPH de Nancy, Monsieur NOVIANT demande à ne pas participer à la discussion et au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :

- **De vendre** à l'Office Public de l'Habitat de Nancy l'immeuble bâti sur la parcelle cadastrée section AD n° 174 au prix de 235 000 € (deux cent trente cinq milles euros). Les frais de notaire et autres frais de cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente notarié à intervenir et tout document et pièce s'y rapportant en vue de sa conclusion,
- **De désigner** l'étude de Mes MARTIN et HUVER, Notaires à Nancy, pour l'établissement des documents à intervenir pour cette vente.
- **De retirer** l'immeuble du 1, avenue du Château de l'actif communal.

POINT 2

SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur BIHLER rappelle que, depuis la délibération du 28 juin 2006, la commune de Saulxures-lès-Nancy dispose d'un système de vidéo surveillance qui permet d'assurer une surveillance permanente, de jour et de nuit, des bâtiments du centre ville (Hôtel de Ville, Salle des Fêtes, Complexe Sportif, Agence Postale et Parking Municipal).

Durant ces dix dernières années, ce dispositif a fait preuve de son efficacité avec une diminution des nuisances et dégradations aux emplacements choisis pour l'implantation des caméras.

Néanmoins, l'usure et la vétusté des matériels ne permettent plus de rendre le service attendu.

Aussi, dans le cadre du même périmètre de surveillance autorisé par les services de la préfecture, il est envisagé de remplacer les caméras existantes implantées sur le domaine public (trois caméras dômes) par sept caméras fixes.

Dans le même temps, dans le but de compléter la sécurisation du Complexe Sportif, il est envisagé l'ajout d'une caméra intérieure (dans le hall d'entrée côté rue Louis Blériot).

Le montant total prévisionnel de l'opération pour les matériels de voie publique est estimé à 20 202 € hors taxes. A l'instar des précédentes acquisitions d'équipements, la commune souhaite solliciter un financement dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et plus particulièrement son volet concernant la vidéo protection. La demande de la commune de Saulxures-lès-Nancy se fera à hauteur de 40 % du montant hors taxes de l'acquisition des équipements soit 8 080 €.

Sur avis favorable de la commission « Vie Economique » en date du 20 avril 2016,

Les crédits pour l'achat de ces nouveaux dispositifs sont prévus au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** l'augmentation du parc de vidéosurveillance au sein du Complexe Sportif à hauteur d'un dispositif supplémentaire,
- **De donner** son accord sur le remplacement des équipements de voie publique (remplacement de trois caméras dômes par sept caméras fixes),
- **De solliciter** un financement de 8 080 € auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et plus particulièrement son volet concernant la vidéo protection,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents pour solliciter ce financement et l'accepter le cas échéant.

La proposition d'implantation du dispositif sera jointe au compte rendu.

POINT 3

TARIFS MUNICIPAUX ET REGLEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Madame CHANET explique que, dans le cadre de l'étude annuelle visant à analyser la répartition des coûts entre les usagers et le budget principal, la municipalité a pris la décision de ne pas procéder à une revalorisation des tarifs municipaux à la rentrée de septembre 2016.

Néanmoins, après analyse des chiffres de la fréquentation des accueils collectifs de mineurs (ACM) pendant les petites vacances (Hiver, Printemps et Toussaint), il a été convenu de supprimer la possibilité de fréquenter l'ACM Petites Vacances en demi-journée. A partir de la rentrée 2016, les inscriptions pour ces ACM se feront uniquement à la journée complète avec repas.

Par ailleurs, le règlement des activités périscolaires et extrascolaires et ses annexes (joint à la présente délibération) ont fait l'objet de compléments et de précisions dans des domaines tels que l'échelle des sanctions, les modalités ou les délais d'inscription.

L'ensemble des tarifs est récapitulé ci-après dans le corps de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures dont l'objet consistait à la création ou à la réévaluation d'un tarif d'une des prestations citées dans le tableau ci-après.

DESIGNATION	TARIF EN VIGUEUR	PROPOSITIONS
Restauration Scolaire (prix du repas)		
Tranche A : inférieur ou = à 600	3,40 €	3,40 €
Tranche B : entre 601 et 1000	3.60 €	3.60 €
Tranche C : entre 1001 et 1400	3.90 €	3.90 €
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	4.35 €	4.35 €
Tranche E [Extérieur]	7.35 €	7.35 €
Restauration Scolaire « Repas Dépannage »	10.20 € (tarif tranche A x 3)	10.20 € (tarif tranche A x 3)
Repas Adultes (cantine intergénérationnel, autre repas adultes)	6.00 €	6,00 €
Accueil Périscolaire (par heure) (semaine scolaire)		
Tranche A : inférieur ou = à 600	1.75 € /h	1.75 € /h
Tranche B : entre 601 et 1000	2.05 € /h	2.05 € /h
Tranche C : entre 1001 et 1400	2.30 € /h	2.30 € /h

DESIGNATION	TARIF EN VIGUEUR		PROPOSITIONS	
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	2.80 € /h		2.80 € /h	
Tranche E [Extérieur]	3.90 € /h		3.90 € /h	
Nouvelles Activités Périscolaires (par après-midi /13h30 à 16h30) (semaine scolaire)				
Tranche A : inférieur ou = à 600	1.50 €		1.50 €	
Tranche B : entre 601 et 1000	1.80 €		1.80 €	
Tranche C : entre 1001 et 1400	2.10 €		2.10 €	
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	3.00 €		3.00 €	
Tranche E [Extérieur]	4.20 €		4.20 €	
Mercredis Récréatifs (semaine scolaire)	De 11h30 à 18h (avec repas)	De 13h30 à 18h (sans repas)	De 11h30 à 18h (avec repas)	De 13h30 à 18h (sans repas)
Tranche A : inférieur ou = à 600	9.30 €	6.30 €	9.30 €	6.30 €
Tranche B : entre 601 et 1000	10.35 €	7.35 €	10.35 €	7.35 €
Tranche C : entre 1001 et 1400	11.40 €	8.40 €	11.40 €	8.40 €
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	12.45 €	9.45 €	12.45 €	9.45 €
Tranche E [Extérieur]	17.70 €	14.70 €	17.70 €	14.70 €
Accueil Collectif de Mineurs Petites Vacances	De 7h30 à 18h (avec repas)	De 7h30 à 12h ou De 13h30 à 18h (sans repas)	De 7h30 à 18h (avec repas)	
Tranche A : inférieur ou = à 600	15.20 €	6.30 €	15.20 €	
Tranche B : entre 601 et 1000	16.25 €	7.35 €	16.25 €	
Tranche C : entre 1001 et 1400	17.85 €	8.40 €	17.85 €	
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	18.90 €	9.45 €	18.90 €	
Tranche E [Extérieur]	27.30 €	14.70 €	27.30 €	
Accueil Collectif de Mineurs Vacances d'Eté	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours
Tranche A : inférieur ou = à 600	76.00 €	60.80 €	76.00 €	60.80 €
Tranche B : entre 601 et 1000	81.25 €	65.00 €	81.25 €	65.00 €

DESIGNATION	TARIF EN VIGUEUR		PROPOSITIONS	
Tranche C : entre 1001 et 1400	89.25 €	71.40 €	89.25 €	71.40 €
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	94.50 €	75.60 €	94.50 €	75.60 €
Tranche E [Extérieur]	136.50 €	109.20 €	136.50 €	109.20 €
Participation courts séjours Petites et Grandes Vacances (prix à la journée)	12.60 €		12.60 €	
Goûter hebdomadaire ou occasionnel des Personnes Agées	3.00 €		3.00 €	
Repas froid	7.40 €		7.40 €	
Manifestations, Animations et Spectacles divers : - tarif simple - tarif majoré	5.50 € 11.00 €		5.50 € 11.00 €	
Atelier cuisine	5.20 €		5.20 €	
Participation Personnes Agées au repas des Aînés + 65 ans	15.20 €		15.20 €	
Participation Personnes Agées au repas des Aînés - 65 ans	27.50 €		27.50 €	

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

DESIGNATION	PRESTATION	TARIF EN VIGUEUR	PROPOSITIONS
Maison Communale	<u>Forfait journée</u> hors samedi et dimanche	130 €	130 €
	<u>Forfait week end</u> (samedi et/ou dimanche)	190 €	190 €
	CAUTION	260 €	260 €
	<u>Forfait journée</u> hors samedi et dimanche	320 €	320 €

Salle des Fêtes	Forfait week end (samedi et/ou dimanche)	370 €	370 €
	CAUTION	260 €	260 €

TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

DESIGNATION	TARIF EN VIGUEUR	PROPOSITIONS
<u>Concessions Cimetière :</u>		
- 15 ans	60 €	60 €
- 30 ans	120 €	120 €
<u>Columbarium :</u>		
- 1 ^{ère} location (durée 15 ans)	950 €	950 €
- renouvellement pour 15 ans	150 €	150 €
- renouvellement pour 30 ans	250 €	250 €

Vu les avis favorables des commissions « Vie Familiale » et « Vie Economique » en date du 20 avril 2016,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :

- **De fixer** les tarifs municipaux selon le tableau ci-dessus à compter du 1er septembre 2016,
- **De modifier**, à compter du 1^{er} septembre 2016, le règlement des activités périscolaires et extrascolaires, notamment en ce qui concerne les modalités d'inscription pour les Accueils Collectifs de Mineurs Petites Vacances.

POINT 4 NOUVELLE DENOMINATION DU STADE MUNICIPAL

En hommage à Monsieur Michel MATHIEU et considérant que le stade municipal ne porte pas de dénomination, Monsieur GIRSCH indique que la municipalité propose de nommer le stade municipal :

« Stade Michel MATHIEU ».

Il est rappelé le dévouement de Monsieur MATHIEU, qui a beaucoup œuvré pour le club de football de la commune.

Dirigeant au sein du club depuis 1975, Michel MATHIEU a assuré la présidence de celui-ci de 1988 à 1998.

Depuis plusieurs années, les élus de la commune de Saulxures-lès-Nancy avaient émis le souhait de baptiser le stade. La disparition, douloureuse et beaucoup trop rapide, de Michel MATHIEU nous donne l'occasion de marquer à jamais sa mémoire, en donnant son nom à ce stade qu'il a tant arpenté pendant 25 ans.

Sur avis favorable de la commission « Vie Associative » en date du 24 février 2016,

Vu l'accord donné à cette proposition par la famille de Monsieur Michel MATHIEU,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** la proposition de nouvelle dénomination du stade municipal qui aura pour nom : « Stade Michel MATHIEU ».

La cérémonie d'inauguration aura lieu le 11 juin 2016. A cette occasion, une plaquette a été réalisée et sera distribuée aux invités.

POINT 5 NOUVELLE DENOMINATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DES GRANDS PAQUIS

Madame CHANET indique que, contrairement aux deux autres ensembles scolaires de la commune, l'école située au centre du quartier des Grands Pâquis trouve son appellation uniquement par rapport à son positionnement géographique au centre du quartier.

Par la présente délibération, la Municipalité souhaite proposer une dénomination de l'école des Grands Pâquis qui permette de mettre en valeur un homme illustre et attaché à ce quartier d'habitation.

En hommage à Monsieur Jean Fléchon (1915-2010), il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle dénomination de l'école primaire des Grands Pâquis, à savoir :

« Ecole primaire Jean Fléchon ».

Monsieur Jean Fléchon, scientifique, homme de lettres et de culture, enseignant chercheur et homme d'action, qui, en sa qualité de président de la société coopérative de construction HLM « Le Nid » participa à la construction d'ensembles pavillonnaires sur l'agglomération nancéenne et notamment à Saulxures-lès-Nancy, sur le quartier des Grands Pâquis.

Sur avis favorable de la commission « Vie Familiale » en date du 1^{er} mars 2016,

Vu l'accord donné à cette proposition par la famille de Monsieur Jean Fléchon,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** la proposition de nouvelle dénomination de l'école primaire des Grands Pâquis, qui aura pour nom : « Ecole primaire Jean Fléchon ».

La cérémonie d'inauguration aura lieu le 25 juin 2016. La biographie de Monsieur Jean Fléchon sera jointe au présent compte rendu.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire répond aux questions écrites déposées par le groupe d'opposition :

- *Pourquoi les conseillers municipaux n'ont-ils pas été invités lors de la première visite officielle de Claudia Bläsius-Wirth, maire de Guntersblum, le samedi 16 avril ?*

Il ne s'agissait pas d'une visite officielle. Madame le maire de Guntersblum est arrivée à 11h15, elle a quitté la mairie peu de temps après pour rendre visite aux artistes allemands de l'exposition d'Art de Tomblaine. Néanmoins, une réception officielle ultérieure entre les deux villes sera certainement organisée avec invitation de l'ensemble des membres du conseil municipal.

- *Pourrait-on faire le point sur les actions de prévention à la sortie des écoles ?*

L'ensemble du bilan de cette semaine de la sécurité « sorties des écoles » a été relayé sur le site internet de la commune. Un article est également paru très rapidement dans le journal local. Les retours sont positifs avec un groupe du Conseil Municipal des Enfants très motivé et une participation efficace des parents d'élèves délégués, des élus, des enseignants et de la Prévention Routière. Dans la prolongation de cette action, les enfants souhaitent réaliser un livret sur l'année.

- *Saulxures a connu une recrudescence des cambriolages ces dernières semaines. Pourrait-on avoir connaissance des chiffres exacts et des secteurs touchés ?*

Après ciblage des secteurs touchés, on dénombre sur la période de janvier à mai 2016, 6 cambriolages dans des habitations, un cambriolage dans un garage et un vol sur un véhicule en stationnement sur le domaine public. Néanmoins, il convient de noter que 4 tentatives de cambriolages dans des habitations ont échoué. Deux entreprises artisanales ont-elles aussi subi une tentative d'effraction.

D'où l'importance du dispositif des Voisins Solidaires et Attentifs, pour lequel une action de re-sensibilisation sur le secteur ciblé est en cours.

- *Où en est-on dans le projet de conseil municipal des jeunes ?*

A ce jour, pas de candidature reçue en mairie, une relance sur le bulletin de juin est programmée.

La séance est levée à 20 h 15

La secrétaire,
Patricia CHANET

